Envoyé en préfecture le 18/01/2022
Reçu en préfecture le 18/01/2022
ID : 040-214003139-20211217-2021_D22BIS-AI

Département des Landes

Répu[illegible]

MAIRIE DE TARTAS

DECISION

N° 2021-D22

TRAVAUX DE SECURISATION DES PARKINGS ALLEE DARET

LE MAIRE DE TARTAS (Landes),

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L. 2122-22,

VU la délibération en date du 23 Mai 2020 par laquelle le conseil municipal l'a chargé, par délégation, de prendre les décisions prévues à l'article L. 2122-22 susvisé,

CONSIDERANT, qu'il est nécessaire de procéder à des travaux de réfection des revêtements des parkings de l'Allée DARET afin d'assurer la sécurité des usagers,

VU les propositions remises par l'entreprise EXEDRA, Route de PAU à 64100 BAYONNE et par l'entreprise COLAS France Etablissement LANDES, 461 Allée LAGACE à 40090 SAINT AVIT,

CONSIDERANT, que le montant des propositions est inférieur à 40000 €HT,

CONSIDERANT, que l'offre d'EXEDRA est jugée économiquement la plus avantageuse,

DÉCIDE

Article 1er : De commander les travaux de sécurisation des parkings de l'Allée DARET à EXEDRA, Route de PAU à 64100 BAYONNE.

Article 2 : Le montant du marché est de 19 845. 00 € HT soit **23 814.00 € TTC.**

Article 3 : La présente décision sera adressée à M. le Sous Préfet et affichée à la porte de la Mairie.

Fait à Tartas, le 17 Décembre 2021

Le Maire,

VILLE DE TARTAS ★ LANDES - 40 ★

J.F. BROQUÈRES

Hôtel de Ville - 40400 TARTAS - Tel. 05 58 73 41 06 - Télécopie 05 58 73 30 41